Collectif des Familles de Disparus en Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

OCTOBRE 2023

Table des matières

Adrar : Le militant écologiste Mohad Gasmi sera rejugé **1**
Maghreb Emergent (maghrebemergent.net) – 01/10/2023

De Octobre 1988 au Hirak : la quête avortée de démocratie en Algérie **2**
La Radio des Sans Voix (laradiodessanscoix.org) – 05/10/2023

Lounès Hamzi a quitté la prison de Koléa **4**
Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 11/10/2023

Répression en Algérie: Les défenseurs des droits humains et les lanceurs d'alerte pris pour cibles **5**
La Radio des Sans Voix (laradiodessanscoix.org) – 11/10/2023

Affaire Ihsane El Kadi : la Cour suprême rejette les pourvois en cassation **6**
Radio M (radio-m.net) – 12/10/2023

Harraga disparus au large des côtes espagnoles : Leurs proches dans l'expectative **7**
El Watan-Dz (elwatan-dz.com) – 15/10/2023

Algérie : le journaliste Saad Bouakba condamné à 6 mois de prison **9**
Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 18/10/2023

En Algérie, 38 personnes condamnées à mort en appel pour un lynchage en 2021 **10**
Le Monde Afrique (lemonde.fr) – 23/10/2023

Maison de la presse Tahar Djaout, Alger: Rassemblement de solidarité avec les Palestiniens **12**
El waten, Le 23/10/2023

L'Algérie interdit le recours à la grève dans plusieurs secteurs **13**
TSA (tsa-algerie.com) – 23/10/2023

Procès en appel de l'affaire Bensmain : 38 condamnations à la peine de mort **15**
El waten, le 24/10/2023

L'Algérie refuse un visa à la Prix Nobel de littérature Annie Ernaux **17**
Middle East Eye (middleeasteye.net) – 25/10/2023

Le chercheur Raouf Farrah quitte la prison **19**
Radio M (radio-m.net) – 26/10/2023

Brahim Laalami écope de cinq ans de prison en appel **20**
Radio M (radio-m.net) – 26/10/2023

Peine confirmée en cassation pour Mohand Gasmi : le militant écologiste ne sera pas libéré **21**
La Radio des Sans Voix (laradiodessanscoix.org) – 29/10/2023

Adrar : Le militant écologiste Mohad Gasmi sera rejugé

Maghreb Emergent (maghrebemergent.net) – 01/10/2023

Le militant écologiste Mohad Gasmi, en détention à la prison d'Adrar, sera rejugé le 29 octobre après la décision de la cour suprême d'accepter son pourvoi en cassation, a annoncé l'avocate Fatiha Rouibi sur sa page des réseaux sociaux.

Il s'agit de la deuxième affaire dans laquelle Mohad Gasmi a été condamné en appel à trois ans de prison, dont deux ans fermes en juillet 2022. Le militant écologiste a été condamné dans deux affaires distinctes, dont la première à trois ans d'emprisonnement. Ayant purgé trois ans de prison en juin 2023, Mohad Gasmi avait entamé une grève de la faim le 5 juillet dernier pour protester contre sa détention et la lenteur de la réponse de la Cour suprême à son pourvoi en cassation. Une grève qu'il a arrêtée le 18 juillet en raison de la détérioration de son état de santé.

Arrêté le 14 juin 2020, suite à une perquisition à son domicile, Mohad Gasmi a été condamné pour « apologie du terrorisme » et « outrage à corps constitué ». Une condamnation basée sur une publication qu'il a faite sur son compte Facebook et dans laquelle il a critiqué les autorités algériennes.

Militant associatif et écologiste contre l'exploitation du gaz de schiste, Mohad Gasmi est devenu une figure des protestations citoyennes dans le sud du pays pour notamment son implication dans le mouvement des chômeurs du Sud et le Hirak de 2019.

De Octobre 1988 au Hirak : la quête avortée de démocratie en Algérie

La Radio des Sans Voix (laradiodessanscoix.org) – 05/10/2023

De Octobre 1988 au Hirak : la quête avortée de démocratie en Algérie

Trente-cinq ans après les premiers craquements du régime en octobre 1988, la démocratie algérienne demeure fragile, l'autoritarisme n'est jamais loin. Mais dans la mémoire collective, «Octobre 88» demeure associé à l'éveil des consciences et à l'espoir de liberté d'un peuple.

C'est aux cris de «*Pouvoir assassin* !» que la colère a éclaté ce 5 octobre 1988. Depuis plusieurs jours, des rumeurs de manifestations circulaient sur les campus universitaires algérois. Ce jour-là, des milliers d'étudiants descendent dans la rue, rapidement rejoints par les lycéens. Le mouvement s'étend comme une traînée de poudre à d'autres villes du pays.

Brandissant des pancartes hostiles au régime, les manifestants dénoncent la corruption et l'arbitraire du parti unique au pouvoir depuis l'indépendance en 1962. Ils crient leur ras-le-bol face à la crise économique, aux pénuries alimentaires, au chômage qui mine l'avenir de la jeunesse. Liberté et dignité, voilà ce qu'exige cette génération née après l'indépendance, pour qui la Révolution est un lointain souvenir.

La réponse du pouvoir ne se fait pas attendre. Comme il fallait s'y attendre, elle est brutale. Le général Khaled Nezzar proclame l'état de siège et lâche l'armée dans les rues. Les rafales crépitent, le sang coule. On parle de centaines de morts. Le gouvernement algérien vient de signer son acte de décès politique.
Sous la pression de la rue, le président Chadli Bendjedid est contraint d'ouvrir le jeu politique. La nouvelle Constitution de 1989 acte la fin du parti unique et autorise le multipartisme. Une presse indépendante émerge.

Mais l'histoire algérienne est un éternel recommencement. Lors des premières élections pluralistes de 1991, le Front islamique du salut (FIS), profitant du mécontentement populaire, remporte une écrasante victoire. Son arrivée au pouvoir suscitant les craintes d'une dérive intégriste, l'armée interrompt le processus électoral en 1992, arrête les dirigeants du FIS et interdit le parti, plongeant le pays dans une sanglante guerre civile durant toute la décennie 1990 opposant l'armée aux groupes islamistes armés.

Trente-cinq ans après octobre 1988, le bilan apparaît donc en demi-teinte. Certes, malgré des reculs, des avancées notables ont été obtenues depuis 1988 : ouverture du régime, multipartisme, liberté de la presse... Mais de l'aveu même des démocrates algériens, certains acquis ont été remis en cause.

Le Hirak algérien, écho réprimé d'Octobre 1988

Trente ans après les émeutes d'Octobre 1988 qui avaient fait vaciller le régime algérien, un nouveau vent de contestation a soufflé sur le pays en 2019 avec le mouvement du Hirak. Mais cette mobilisation populaire massive réclamant liberté et démocratie s'est heurtée à la même logique répressive qu'en 1988, rappelant les espoirs déçus du printemps algérien.

En février 2019, l'annonce de la candidature du président Bouteflika à un cinquième mandat a fait office d'étincelle. Des millions d'Algériens sont descendus dans la rue lors de manifestations pacifiques pour exprimer leur ras-le-bol d'un système politique autoritaire sclérosé depuis l'indépendance en 1962. Un nouvel élan démocratique est né, faisant écho aux revendications de 1988.

Mais comme il y a trente ans, le régime algérien a opposé une fin de non-recevoir brutale à toute idée de changement. Malgré la démission obtenue de Bouteflika, la répression s'est abattue sur le Hirak. L'histoire bégaye de manière tragique.

En effet, sous la présidence d'Abdelmadjid Tebboune, élu en décembre 2019, les arrestations et condamnations se multiplient contre les voix dissidentes, dans un arsenal juridique de plus en plus liberticide.

Plusieurs partis politiques contestataires ont été visés par des poursuites judiciaires abusives, au nom de la lutte antiterroriste. C'est le cas du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) ou du Parti socialiste des travailleurs (PST). Même sort pour le Rassemblement Action Jeunesse (RAJ), importante organisation de la société civile, dont les militants sont jetés en prison sur la base d'accusations montées de toutes pièces selon les défenseurs des droits humains.

La chasse aux opposants touche toutes les sphères de la société. Journalistes, avocats, étudiants... tous ceux soupçonnés de sympathie avec le Hirak sont étroitement surveillés et réprimés. Des centaines de personnes ont été arbitrairement arrêtées pour avoir pris part aux manifestations hebdomadaires du mouvement prodémocratie.

Trente ans après le soulèvement de 1988, l'Algérie vit ainsi un «*5 octobre bis*», la rue algérienne tentant une nouvelle fois de secouer l'immobilisme du régime. Mais la même logique autoritaire prévaut, prête à tout pour préserver le « *système* » en place.

Sophie K.

Lounès Hamzi a quitté la prison de Koléa

Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 11/10/2023

Lounès Hamzi et sa mère devant la prison de Koléa ce mercredi.

Lounes Hamzi a quitté la prison de Koléa après avoir purgé la totalité de sa peine, soit 3 ans de prison. Sa mère qui l'a accueilli dans ses bras a retrouvé le sourire après 3 longues années noires.

C'est pour du vrai cette fois-ci, Lounès Hamzi a purgé sa peine de prison. On se rappelle tous de l'épisode de novembre 2022 ou Lounes Hamzi avait été libéré puis arrêté deux jours après devant chez lui, après que l'administration judiciaire se soit rendue compte de son erreur, rappelle le CNLD. Ce fut le cauchemar pour le détenu mais aussi sa famille qui l'attendait désespérément.

Lounes Hamzi, fils de la commune Makouda, dans la wilaya de Tizi Ouzou, a été placé sous mandat de dépôt, mercredi 7 octobre 2020, après présentation devant le procureur du tribunal de Sidi M'hamed d'Alger. Il a été arrêté mardi 6 octobre 2020, selon le CNLD, suite à un mandat d'arrêt lancé contre sa personne. Il était accusé d'atteinte à l'unité nationale, organisation et structuration d'un mouvement de rébellion. Rien que cela.

Près de 200 détenus d'opinion croupissent encore dans les prisons algériennes.

L. M.

Répression en Algérie : Les défenseurs des droits humains et les lanceurs d'alerte pris pour cibles

La Radio des Sans Voix (laradiodessanscoix.org) – 11/10/2023

خلال التحركات ضد الفساد في الجزائر (بلال بنسالم/ فرانس برس)

En Algérie, le pouvoir poursuit impitoyablement la répression contre toute voix dissonante. Défenseurs des droits humains et lanceurs d'alerte sont dans la ligne de mire, victimes d'arrestations arbitraires et de procès bâclés.

Dernier exemple avec le militant des droits humains Ahmed Manseri, jeté en prison cette semaine à Ksar Chelala dans la plus totale opacité. Interpellé à son domicile, il a été maintenu en garde à vue pendant plusieurs jours avant d'être écroué ce mercredi 11 octobre, au même titre que son compagnon de lutte H'mida Hour appréhendé au même moment.

Leur incarcération s'inscrit dans une entreprise délibérée pour faire taire toute opposition. De nombreux militants pacifiques se retrouvent accusés abusivement de motifs politiques. C'est le cas de Kaddour Chouicha, défenseur des droits humains à Oran, poursuivi en 2021 pour « *apologie du terrorisme* » sur la base d'allégations fantaisistes. Son procès doit se tenir le 6 novembre prochain aux cotés des journalistes Jamila Loukil et Saïd Boudour.

Même sort pour les lanceurs d'alerte dérangeants comme Noureddine Tounsi. Ancien cadre portuaire, il a été emprisonné à de multiples reprises pour avoir dévoilé des malversations, et sa détention interminable dans des conditions scandaleuses a été pointée du doigt par l'ONU, en vain.

Ces exemples témoignent de l'acharnement du régime contre ceux qui osent défendre les libertés fondamentales. En dépit du discours officiel, la répression implacable des opposants se poursuit, suscitant l'inquiétude des ONG.

La Rédaction

Affaire Ihsane El Kadi : la Cour suprême rejette les pourvois en cassation

Radio M (radio-m.net) – 12/10/2023

La Cour suprême a rejeté, ce 12 octobre 2023, les pourvois en cassation introduits par le journaliste, directeur de Radio M et de Maghreb Emergent, Ihsane El Kadi dans ses deux affaires, a indiqué son collectif de défense.

La première affaire concerne sa condamnation en appel, en décembre 2022, à six mois de prison ferme et une amende de 50 000 dinars pour « atteinte à l'unité nationale », « publication et propagation de manière délibérée, par tout moyen, de fausses informations au sein du public, de nature à nuire à la sécurité et à l'ordre publics » et « exposition de publications de nature à nuire à l'intérêt national ». Cette condamnation fait suite à une plainte déposée contre lui par l'ancien ministre de la communication Amar Belhimer à cause d'un blog publié par ihsane El Kadi sur le site d'information Radio M.

La seconde affaire concerne sa condamnation en appel, le 18 juin 2023, à sept ans de prison, dont cinq ans ferme et pour laquelle il est en détention depuis le 29 décembre 2022. Dans cette affaire Ihsane El Kadi est poursuivi pour « réception de fonds de l'étranger à des fins de propagande » et « pour accomplir des actes susceptibles de porter atteinte à la sécurité et au fonctionnement normal des institutions », sur la base de l'article 95 et 95 bis du code pénal.

Ihsane El Kadi a été arrêté chez lui, la nuit du 23 au 24 décembre 2022, par des agents de la Direction générale de la sécurité intérieure (DSGI). Les locaux de la société Interface Médias, éditrice des médias dont il dirige le pôle éditorial de Radio M et Maghreb Emergent, ont été mis sous scellés le 24 décembre.

Harraga disparus au large des côtes espagnoles : Leurs proches dans l'expectative

El Watan-Dz (elwatan-dz.com) – 15/10/2023

Les parents d'au moins 80 Algériens, sortis les 24, 25 et 26 août dernier des côtes oranaises à destination de l'autre rive, sont très inquiets. Aucune nouvelle n'a filtré depuis leur départ. «Nous n'avons aucun moyen de savoir si nos enfants sont sains et saufs, s'ils sont décédés ou en prison.

Nous avons beau contacter des associations à Almeria, Alicante et Murcia, en Andalousie, pratiquement toutes se sont déclarées impuissantes à nous fournir une quelconque information susceptible de nous rassurer», indiquent des membres de deux familles de Maghnia. Cette situation d'attente, qui dure depuis près de deux mois, est indicible pour ces familles qui s'accrochent à un fil d'espoir. «Nous avons appelé des prisons, des centres de rétention, rien et tant qu'il n'y a pas de corps repêchés, on continue d'espérer». Il y a trois jours, une organisation non gouvernementale, le Centre international pour l'identification des migrants disparus (CIPIMD), basée à Malaga, a lancé des avis de recherche à l'attention des familles algériennes, en publiant des effets vestimentaires pour une éventuelle identification de personnes portées disparues, depuis fin août.

«Nous suivons régulièrement avec attention les publications de cette organisation, jusqu'à présent, ces restes de vêtements ne correspondant pas à ceux que portaient nos enfants, mais nos inquiétudes augmentent, parce que la période indiquée est celle où nos enfants ont quitté le pays».

Ce sont des déductions seulement, en l'absence d'informations précises, mais comme tout être humain, nous espérons, nous espérons…»

Le CIPIMD a publié une information le 15 septembre dernier indiquant que «l'embarcation, qui avait quitté Oran le 25 août avec 10 personnes, dont un mineur porté disparu, a été naufragée dans les eaux internationales, suite à la localisation du corps de l'un d'entre eux». Information glaçante.

«Mais quelle embarcation, nous savons que cette nuit-là, trois avaient quitté les côtes oranaises», affirment les proches des harraga disparus. Il y a 24 heures, les services maritimes d'Alicante ont secouru 97 Algériens, dont 2 femmes et un enfant. Tous sont sains et saufs.

Chahreddine Berriah

Algérie : le journaliste Saad Bouakba condamné à 6 mois de prison

Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 18/10/2023

Le journaliste Saad Bouakba

Le tribunal de Dar El Beida à Alger a condamné ce mercredi le journaliste et chroniqueur Saad Bouakba à 6 mois de prison ferme et une amende. Il était poursuivi pour un article controversé publié en février dernier.

Agé de 87 ans, le doyen de la presse algérienne écope de la peine la plus clémente, loin des réquisitions du procureur qui avait demandé 5 ans ferme et 500 000 dinars d'amende à son encontre. M. Bouakba était poursuivi pour «*incitation à la haine*» et «*atteinte à l'intérêt national* » après la parution sur le site El Madar TV de sa chronique «*Noqta Nidham*».

Dans ce texte, le journaliste avait tenu des propos jugés «*discriminatoires et haineux*» envers les habitants de Djelfa. Suite à des plaintes d'associations locales, il avait été arrêté en février avant d'être placé sous contrôle judiciaire.

Bien que relativement légère, cette condamnation à de la prison ferme pour un simple article d'opinion suscite l'inquiétude des défenseurs de la liberté d'expression. Elle envoie un signal préoccupant sur la liberté de la presse en Algérie.

Sophie K.

En Algérie, 38 personnes condamnées à mort en appel pour un lynchage en 2021

Le Monde Afrique (lemonde.fr) – 23/10/2023

Un Algérien observe les feux de forêt dans la région d'Aït Daoud, dans le nord de l'Algérie, le 13 août 2021. Photo d'illustration. RYAD KRAMDI / AFP

Le meurtre de Djamel Bensaïd, artiste peintre pris par erreur pour un pyromane, avait soulevé une vague d'indignation dans tout le pays.

La cour d'appel d'Alger a condamné, lundi 23 octobre, trente-huit personnes à la peine capitale pour le lynchage à mort d'un homme pris à tort pour un pyromane après avoir aidé à éteindre des incendies meurtriers lors de l'été 2021, selon l'agence officielle Algérie Presse Service (APS). Ces condamnations seront commuées en prison à vie car un moratoire sur l'application de la peine de mort est en vigueur en Algérie depuis 1993. Le lynchage, qui s'est déroulé dans la région de Kabylie (nord-ouest), avait soulevé une vague d'indignation dans tout le pays.

Sur les quatre-vingt-quatorze personnes jugées dans le cadre de cette affaire, outre les trente-huit peines de mort, la cour a acquitté vingt-sept personnes et condamné les autres à des peines allant de trois à vingt ans de prison ferme, selon APS. Les personnes ayant été condamnées à mort ont notamment été reconnues coupables d'*« actes terroristes et subversifs ayant porté atteinte à la sécurité de l'Etat, à l'unité nationale et à la stabilité des institutions ; de participation à un homicide volontaire avec préméditation ; de complot »*.

En première instance, en novembre 2022, quarante-neuf personnes avaient été condamnées à la peine de mort, sept acquittées et les autres avaient reçu des peines de deux et dix ans de prison.

« Que le crime ne reste pas impuni »

En moins d'une semaine, en août 2021, des incendies avaient fait quatre-vingt-dix morts en Kabylie et ravagé des milliers d'hectares. Après avoir entendu qu'on le soupçonnait d'avoir déclenché un feu, un artiste peintre de 38 ans, Djamel Bensmaïl, venu aider les villageois à éteindre les flammes, s'était présenté volontairement à la police pour fournir des explications à sa présence sur les lieux. Des images relayées par les réseaux sociaux avaient montré une foule entourant le fourgon de police et extirpant l'homme du véhicule.

M. Bensmaïl avait été roué de coups puis brûlé vif, et des jeunes avaient pris des selfies devant son cadavre. Les images du lynchage étaient ensuite devenues virales, commentées notamment via le hashtag #justicepourdjamelbensmail. Les auteurs des selfies avaient tenté d'effacer leurs traces mais des internautes de tout le pays avaient compilé des vidéos et effectué des captures d'écran pour que le crime ne reste pas impuni.

Le Monde avec AFP

Maison de la presse Tahar Djaout, Alger : Rassemblement de solidarité avec les Palestiniens

El Watan, Le 23/10/2023

Le ministre mohamed laagab à la maison de la presse Tahar Djaout / Photo : H. LYES

Coïncidant avec la Journée nationale de la presse, le rassemblement a débuté par une minute de silence à la mémoire des martyrs de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza. L'initiative lancée par l'Association des journalistes d'Alger, avec la participation de représentants des chaînes de télévision agréées en Algérie, a été l'occasion de réitérer le soutien au peuple palestinien.

Des slogans soutenant la cause palestinienne et dénonçant les crimes de l'entité sioniste ont été scandés. A cette occasion, le président de l'Association, Slimane Abdouche, a affirmé la solidarité de la famille médiatique algérienne avec son homologue palestinienne, qui brave la mort pour transmettre la vérité sur les crimes et de la barbarie de l'entité sioniste dans la bande de Ghaza, sur fond de black-out occidental sans précédent.

L'intervenant a également salué la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, d'envoyer des aides humanitaires à la bande de Ghaza.

L'Algérie interdit le recours à la grève dans plusieurs secteurs

TSA (tsa-algerie.com) – 23/10/2023

L'Algérie encadre sévèrement le recours à la grève dans plusieurs secteurs. Selon un décret exécutif signé par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, il est même interdit de faire grève dans certains secteurs dits stratégiques.

Le texte fixe la liste des personnels et des fonctions dans les secteurs où la grève est interdite. Il s'agit des magistrats, des fonctionnaires nommés par décret ou en poste à l'étranger, des personnels des services de sécurité, des agents de sécurité interne en mission de protection des sites et établissements, des personnels des services de la protection civile, des agents des services d'exploitation du réseau des transmissions nationales des ministères chargés de l'Intérieur et des affaires étrangères, des agents actifs des douanes, des corps de l'administration pénitentiaire.

Les imams des mosquées, les contrôleurs de la navigation aérienne et maritime, les personnels des établissements comprenant des installations sensibles et stratégiques, les personnels des centres de contrôle d'installations, de téléconduite du système électrique national et des réseaux d'énergie, les agents appartenant aux corps spécifiques de l'administration des forêts, les directeurs d'établissements publics de l'éducation nationale et le personnel d'inspection dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de l'enseignement professionnels sont aussi interdits de faire grève, selon le décret exécutif publié au Journal officiel, ce lundi 23 octobre.

L'Algérie interdit aux imams, diplomates, magistrats de faire grève

Le texte explique que la liste des secteurs concernés par l'interdiction de recourir à la grève englobe les « *domaines de la défense et de la sécurité nationales, ainsi que les secteurs stratégiques et sensibles en termes de souveraineté ou de maintien des services essentiels d'intérêt vital pour la Nation.* » Cette décision vise à « *maintenir la continuité des services publics essentiels et à assurer l'approvisionnement en besoins essentiels du pays et de la population dont l'interruption pourrait exposer le citoyen à des risques pour sa vie, sa sécurité ou sa santé, ou potentiellement conduire, par les conséquences de la grève, à une crise grave* », toujours selon le décret signé par Aïmene Benabderrahmane.

Le décret ajoute que ces secteurs comprennent, notamment, les « *services de la justice, de l'intérieur, de la protection civile, des affaires étrangères, des finances, des affaires religieuses, de l'énergie, des transports, de l'agriculture, de l'éducation et de la formation et de l'enseignement professionnels.* »

Outre la suppression du droit de grève dans plusieurs secteurs, l'Algérie a fixé une autre liste des secteurs d'activités nécessitant la mise en œuvre d'un service minimum obligatoire, parmi lesquels figurent les « *services publics de santé de permanence, des urgences, de dispensation et de distribution des médicaments et les laboratoires d'analyses médicales, les services chargés de la production, de l'approvisionnement et de la distribution de produits sanitaires, notamment les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux* ».

Cette obligation concerne aussi les services de l'administration publique chargés des activités diplomatiques de l'État, de l'administration de la justice, les services de manutention portuaire et aéroportuaire et de transport des produits reconnus dangereux, rapidement périssables ou liés aux besoins de la défense nationale, les services des inhumations et des cimetières, les services liés au

fonctionnement du réseau national de télécommunications, de la radio, de la télévision et de la télédiffusion, et les services liés directement à la production d'énergie destinée à alimenter le réseau de télécommunications, ainsi que les services indispensables au fonctionnement des centres de transit des télécommunications nationales et à la maintenance du réseau des transmissions nationales, les services liés à la production, au transport, au chargement et à la distribution de l'électricité, du gaz, des hydrocarbures, des produits pétroliers et de l'eau, les services municipaux d'enlèvement des ordures au sein des structures sanitaires et des abattoirs, les services de contrôle sanitaires, y compris les services phytosanitaires et vétérinaires opérant aux frontières, au niveau des ports et aéroports, les services vétérinaires publics et privés et les services de désinfection….

Le décret précise que le service minimum obligatoire « *ne peut être inférieur à 30% de l'effectif total des travailleurs concernés par la grève.* »

Procès en appel de l'affaire Bensmain : 38 condamnations à la peine de mort

El Watan, le 24/10/2023

Photo : D. R.

Baisser de rideau hier sur le procès des auteurs présumés de l'assassinat de Djamel Bensmaïn, le 11 août 2021, à Larbaa Nath Irathen, à Tizi Ouzou, après deux jours de délibérations, trois jours de débat et trois autres de plaidoiries de la défense des 93 accusés, et de la partie civile. Une tension pesante se fait sentir dès l'entrée des détenus dans la salle d'audience, encadrés par un imposant dispositif policier. Vers 10h30, la présidente entame le prononcé du verdict, sous un silence de marbre.
Elle commence par les décisions d'acquittement qui concernent 26 accusés, à savoir Madjid Guers, Yazid Yaici, Lyes Benane, Ismail Ait Rabah, Rabah Imerzouguen, Ferhat Debiane, Achour Habani, Mohand Mokrani, Riyad Boukhedach, Ahmed Yaici, Abdelaziz Benane, Ahmed Mhalem, Karim Hemad, Mohand Belkessam, Anis Khedraoui, Tahar Yehlali, Amghid Khelili, Mohand Oubelaid Moualek, Mouloud Madasi, Nadir Lounisi, Slimane Abdi, Syphax Maamar Chaouch, Youghorta Belkalem, Rachid Mamo, Ali Bouzria, ils retrouvent tous la liberté. Sans relever la tête une seule fois, elle prononce la peine de 3 ans de prison contre 14 accusés. Il s'agit de Youcef Amrane, Ramdane Belmadani, Athmane Houadi, Amokrane Hamraoui, Rabah Hamadou, Zakaria Meriouli, Bousaad Lakrouf, Nabil Chemaala, Sofiane Zayef, Ouardia, Islam Kidji, Mouloud Dahmani, Nacer Fridi, Abdennour Hamani et Billel Zrimi.
Au fur et à mesure que les peines augmentent, les visages se crispent et le cordon de sécurité se resserre autour des bancs, réservés aux accusés. Ali Benkhlifa est le seul accusé condamné à 10 ans de réclusion, alors que 6 autres écopent d'une condamnation de 20 ans de réclusion criminelle. Il s'agit de Tahar Khoualdi, Loucif Chemini, Hocine Khelili, Amirouche Moali et Syphax Khellili.
Le son strident d'une voix masculine provenant des bancs des accusés brise le silence. C'est celle d'Ali Bouzar, condamné à 10 ans de prison en première instance. Il sanglote, s'agite puis tente de se mettre debout. Les policiers lui demandent de se calmer. Mais en vain. Il hausse le ton mais la présidente poursuit la lecture des décisions.

«Si le verdict ne vous plait pas…»

Elle annonce la condamnation à mort contre 38 accusés : Aghiles Zetri, Chaabane Mostefai, Idir Ouardi, Madjid Benyoub, Ahmed Guers, Gaya Zine, Chaabane Mazari, Said Saadadou, Tayeb Trich, Mohamed Aliane, Lounis Maaloum, Belkacem Hadj Ali, Mokrane Molahcene, Said Ziane, Amrane Haddad, Ferhat Ferhat, Azouaou Hadjaz, Youcef Keddach, Mohand Oubelaid Benamar Moualek,

Yacine Nechak, Mohamed Laskri, Ferhat Chellah, Hassane Saayoud, Fouad Hassayane, Faradj Moulahcène, Aziz Yaici, Lyes Dekani, Amar Icher, Nacer Mezadad, Mahrez Saadaoui, Ramdane Medjber, Youba Hakim Hadj Ali, Hassane Hamitouche, Omar Nekkiche, Mohand Ameziane Chaibi, Belaid Hammach, Nabila Merouane et Bouzar Ali. Ce dernier crie de toutes ses forces, suivi par d'autres accusés. Les policiers tentent de contenir la colère des uns et des autres.

La tension monte d'un cran. Le dispositif se renforce. La magistrate regarde en direction des accusés en ébullition. Elle ne se fait plus entendre. Les voix de plus en plus nombreuses résonnent dans la salle. «Si la décision ne vous plait pas, vous avez huit jours pour introduire un pourvoi», dit-elle, avant de se lever brusquement et de quitter la salle. L'audience est suspendue. L'ambiance est très électrique.

Les avocats s'éloignent des bancs des accusés, alors que les policiers arrivent en force. Ils ferment les fenêtres, puis demandent aux journalistes de quitter les lieux, pendant qu'une grande partie des avocats étaient déjà dehors où les familles étaient regroupées face à l'imposante juridiction. Un important cordon de sécurité les entoure et les empêche d'accéder au tribunal. Crises hystériques, sanglots et évanouissements, des scènes poignantes de mamans qui venaient d'apprendre les mauvaises nouvelles de leurs enfants.

Dans la cour du tribunal, c'est le branle-bas de combat. Les policiers courent dans tous les sens. Ils se préparent subitement à évacuer les accusés détenus. Les moteurs des fourgons cellulaires et les 4X4 qui les escortent grondent fortement. En quelques minutes le dispositif se met en branle derrière les premiers fourgons de l'administration pénitentiaire qui sortent du bâtiment.

Les nerfs sont à fleur de peau, la panique se lit sur les visages. Une vingtaine de minutes plus tard, les véhicules et leur escorte étaient déjà loin. L'audience reprend, sans les membres du jury, pour décider de l'action civile. La présidente a condamné les accusés Mouloud Dahmani, Nacer Faridi, Abdennour Hamani, Milad Zerdi, Amrane Haddad et Ferhat Ferhat, à un versement solidaire d'une somme de 3 millions de dinars, à Lyes Fekkar, le propriétaire de la Clio Campus saccagée, à l'entrée de la ville, le jour du crime, comme réparation du préjudice subi.

Elle a également sommé chacun des accusés condamnés à la peine capitale de verser la somme de 200 000 DA au Trésor public, au titre du préjudice subi. Les mêmes accusés doivent par ailleurs payer de manière solidaire un montant de 20 millions de dinars, destiné à la famille du défunt, en réparation du préjudice subi.

L'audience a été levée en fin de matinée. Dehors, les familles sont toujours face au tribunal. Les sanglots et les cris ne laissent personne insensibles, aussi bien parmi les policiers que parmi les passants et les avocats.

Certains leur ramènent de l'eau, d'autres tentent de les réconforter, mais en vain. Elles ne sont certainement pas prêtes à oublier cette journée et les autres passées depuis le début du procès, sous un soleil de plomb à attendre des nouvelles qui les rassurent. Pour beaucoup, la sentence a été ressentie comme un coup de massue sur la tête, pour d'autres, la joie de retrouver leurs enfants acquittés est immense. Elles ont vite quitté les lieux pour rejoindre la prison d'El Harrach, pour accueillir les leurs.

Salima Tlemçani

L'Algérie refuse un visa à la Prix Nobel de littérature Annie Ernaux

Middle East Eye (middleeasteye.net) – 25/10/2023

Le prix Nobel de littérature a été décerné à Annie Ernaux en 2022 pour « le courage et l'acuité clinique avec laquelle elle découvre les racines, les éloignements et les contraintes collectives de la mémoire personnelle » (AFP/Anders Wiklund)

L'écrivaine, qui défend pourtant un cessez-le-feu dans la guerre israélo-palestinienne, tout comme Alger, aurait été déboutée en raison d'une tribune réclamant la libération du patron de presse Ihsane El Kadi

La Prix Nobel de littérature 2022, Annie Ernaux, ne viendra pas en Algérie. L'écrivaine française, qui devait se rendre à la 26e édition du Salon international du livre d'Alger (SILA), a vu son visa d'entrée refusé, a révélé *Le Monde* mardi 24 octobre.

Si les autorités algériennes n'ont donné aucune explication, il se pourrait que ce rejet soit lié à une tribune publiée dans le quotidien, cosignée par Annie Ernaux, demandant la libération d'Ihsane El Kadi.

Le journaliste et patron de presse algérien a été condamné le 18 juin par la Cour d'appel d'Alger à une peine de sept ans de prison, dont cinq ans ferme. Il était poursuivi au titre de l'article 95 bis du code pénal visant « quiconque reçoit des fonds, un don ou un avantage […] pour accomplir ou inciter à accomplir des actes susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'État, à la stabilité et au fonctionnement normal de ses institutions, à l'unité nationale, à l'intégrité territoriale ».

À l'époque, Reporters sans frontières (RSF) avait qualifié le verdict de « choquant » et « incompréhensible ».

Le 12 octobre, rejet des pourvois en cassation

Le 12 octobre, la Cour suprême a rejeté tous les pourvois en cassation introduits par la défense du patron de presse.

« Un coup dur », a commenté la famille du journaliste dans un communiqué publié sur les réseaux sociaux.

« Malgré les multiples violations de la procédure pénale depuis l'arrestation d'Ihsane en décembre 2022 jusque'à son jugement en appel, il n'aura pas le droit à un troisième procès […] De même, en violation de l'article 54 de la Constitution algérienne, qui stipule que ''le délit de presse ne peut pas faire l'objet d'une peine privative de liberté'', il ne sera pas rejugé [dans une affaire d'article d'opinion jugé par les autorités comme pouvant ''porter atteinte à l'unité nationale''] », souligne le communiqué.

La famille y remercie aussi toutes les personnes qui se sont mobilisées pour la libération d'Ihsane El Kadi, dont Annie Ernaux.

Dans *Le Monde*, un universitaire s'exprimant sous le couvert de l'anonymat constate que « le régime algérien ne sait même pas reconnaître ses amis ».

Car si l'auteure des *Années* (2008) a signé une pétition pour dénoncer « l'acharnement sécuritaire et judiciaire que subissent Ihsane El Kadi et tous les prisonniers d'opinion en Algérie », elle en a signé une autre, le 22 octobre dans le quotidien *L'Humanité*, pour appeler à un « cessez-le-feu immédiat et inconditionnel à Gaza » avec 92 autres personnalités du monde de la culture.

Les signataires expliquent être « choqués par la perte de toutes ces vies, si précieuses », depuis le 7 octobre, et les « massacres » du Hamas en Israël, qui les « horrifient ». Ils condamnent les « crimes de guerre » du Hamas, comme ceux du gouvernement israélien, mais plaident pour la paix au nom de « notre humanité commune ».

Sur le sujet, l'écrivaine et les autorités algériennes sont sur la même longueur d'onde. Mardi 24 octobre, le ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, a appelé dans une allocution devant le Conseil de sécurité de l'ONU à « la cessation immédiate des frappes aléatoires sionistes sur la bande de Gaza et à la levée du blocus inique qui lui est imposé ». La délégation algérienne s'est retirée au moment où le représentant israélien a pris la parole.

Le chercheur Raouf Farrah quitte la prison

Radio M (radio-m.net) – 26/10/2023

La Cour de Constantine a condamné ce 26 octobre le chercheur Raouf Farrah et le journaliste Mustapha Bendjama à huit mois de prison ferme et une année avec sursis. Poursuivie dans la même affaire, Habes Moutaha, ex cadre de la société Asfertrade, filiale d'Asmidal, a été condamnée à six mois de prison ferme. La Cour d'appel a également confirmé la peine d'une année de prison avec sursis prononcée en première instance à l'encontre du père de Raouf Farrah, Sebti Farrah et la relaxe en faveur de Sofiane Berkane, ex-chargé de communication de la wilaya d'Annaba.

Raouf Farrah et Habes Mountaha quittent la prison ce 26 octobre après avoir purgé huit mois en détention préventive, soit l'équivalent de la peine prononcée par la Cour d'appel. Mustapha Bendjama quant à lui, ne quittera pas la prison car il est sous mandat de dépôt dans l'affaire dite « Bouraoui », dont le procès est prévu le 31 octobre.

Mustapha Bendjama et Raouf Farrah sont poursuivis pour « perception de fonds depuis l'étranger » et « publication d'informations classées secrètes ». Ils ont été condamnés par le tribunal de première instance, le 29 août 2023, à deux ans de prison ferme et une amende de 200. 000 dinars.

Brahim Laalami écope de cinq ans de prison en appel

Radio M (radio-m.net) – 26/10/2023

La Cour d'appel de Constantine a rendu, ce 26 octobre, sa décision dans l'affaire du militant associatif Brahim Laalami et ses coaccusés. La peine de huit ans de prison prononcée en première instance a été réduite à cinq ans de prison ferme.

Lors de l'audience de son procès en appel, le couin de Laalami, le principal accusé, a déclaré devant le juge qu'il a été contraint, notamment par la violence physique, de signer des propos impliquant Brahim Laalami dans cette affaire dans laquelle il est poursuivi pour possession, achat et transport de drogue dans le but de la vendre.

En détention à la prison de Boussouf à Constantine, Brahim Laalami est en grève de la faim depuis 83 jours. Une grève qu'il a entamée le 3 août 2023, date de l'énoncé du verdict de huit ans de prison ferme par le tribunal de première instance à son encontre. Le jour de son procès en appel, il a été ramené à la salle d'audience sur un fauteuil roulant.

Peine confirmée en cassation pour Mohand Gasmi : le militant écologiste ne sera pas libéré

La Radio des Sans Voix (laradiodessanscoix.org) – 29/10/2023

La cour d'Adrar a rendu son verdict dans le procès en cassation du militant Mohad Gasmi, en le condamnant à 3 ans de prison dont 2 fermes, soit la même peine prononcée en appel. Un jugement sévère qui déçoit la famille et les soutiens du militant, qui espéraient la clémence de la justice algérienne.

Ce dimanche, Mohad Gasmi a comparu devant le tribunal d'Adrar dans le cadre de l'une des affaires qui le visent. Le procureur a requis à son encontre une lourde peine de 7 ans de prison ferme,

confirmant l'acharnement des autorités contre ce défenseur de l'environnement, devenu figure de l'opposition.

Emprisonné depuis juin 2020 pour des posts Facebook critiques du pouvoir, Mohad Gasmi enchaîne depuis les procès. Condamné en première instance à 5 ans ferme pour « *apologie du terrorisme* », sa peine avait été ramenée à 3 ans en appel, dont 2 fermes. Dans une autre affaire, il écope de 3 ans ferme pour « *outrage à corps constitué* ».

Mais en juin dernier, la Cour suprême casse partiellement ces jugements et ordonne un nouveau procès, aboutissant à la sévère condamnation de ce dimanche. Une répression qui en dit long sur l'acharnement contre ce militant écologiste, devenu l'une des figures du Hirak, ce soulèvement populaire de 2019.

Malgré son incarcération, Mohad Gasmi reste un symbole pour de nombreux Algériens. Sur les réseaux sociaux, le hashtag #FreeMohadGasmi se répand, tandis que Amnesty International dénonce des « *procès politiques* ».

L'issue de ce procès en cassation est un coup dur pour ceux qui espéraient sa libération prochaine. Mohad Gasmi ne sortira pas de prison avant 2025.

Sophie K.

Informations supplémentaires

- **A lire ce mois-ci** : Ouvrages :
  - « Le Palmier de la liberté », Kouider Kaddouri, édition Haya, 2023
- **Site internet du CFDA**
- **Précédentes revues de presse et newsletters**